

rités, ils ne pourront sans doute pas importer en grande quantité certaines viandes et certains poissons. Il faudra donc chercher à vendre ces produits ailleurs. Peut-être en ira-t-il de même de diverses sortes de produits ouvriers de caractère spécial. Tout effort d'envergure ne peut réussir si l'on ne consent des sacrifices et si l'on ne procède à certaines rectifications... Ne nous y trompons point. Le relèvement de l'Europe exigera des sacrifices. En tant que particuliers, nous serons appelés à renoncer à certaines marchandises qu'autrement nous aurions pu nous procurer. En tant que producteurs, nous devrons adapter notre programme de production aux exigences d'un monde en voie de transformation. »

### L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES RÉFUGIÉS

Le Conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés a tenu sa première réunion à Genève, du 13 au 25 septembre. En août dernier, l'OIR est officiellement devenue une institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les instruments de ratification ayant été remis au Secrétaire général par le nombre requis d'États.

Le Conseil général a examiné principalement les moyens les plus propres à rétablir, en Europe et ailleurs, quelque 800,000 réfugiés avant le 30 juin 1950, date à laquelle le mandat de l'OIR prendra fin. Des rapports présentés au cours de cette première réunion ont révélé que, depuis le 1er juillet 1947, 256,000 personnes déplacées avaient été rétablies tant dans leurs anciens foyers qu'en d'autres endroits. M. William Hallam Tuck, des États-Unis, qui remplissait depuis juillet 1947 les fonctions de secrétaire de la Commission préparatoire, a été élu directeur général de l'OIR.

Le Conseil général a approuvé des prévisions de dépenses s'élevant à \$309,636,270 (États-Unis) pour l'entretien et le rétablissement des réfugiés au cours des deux prochaines années. Il a également adopté une résolution invitant tous les États à donner asile au plus grand nombre possible de dépatriés. Le Conseil général a particulièrement insisté pour que les gouvernements accueillent les groupes familiaux, les intellectuels, ainsi qu'une proportion raisonnable de personnes incapables de se subvenir à elles-mêmes.

Désormais, seuls seront admis dans les camps les réfugiés que l'exclusion plongerait

dans une situation inhumaine. De plus, le Conseil général en est venu à la conclusion que, par suite des restrictions financières très rigides imposées à l'OIR et des charges qu'elle subit déjà pour le soin des réfugiés en Europe, cette institution n'est pas actuellement en mesure d'aider matériellement les réfugiés du proche Orient. Ces restrictions ont porté le Conseil général à suspendre une fois de plus son jugement en ce qui concerne l'admissibilité des réfugiés germaniques de l'Est et du Sud-Est de l'Europe connus sous le nom de *Volksdeutsche*.

Malheureusement, la plupart des États qui ouvrent leurs portes à des réfugiés ne souscrivent qu'en partie au principe du rétablissement par groupes familiaux. Il semble bien probable que, dans deux ans, à l'expiration du mandat de l'OIR, environ 200,000 personnes déplacées qui auront été refusées par les pays d'immigration resteront encore dans les camps européens. L'OIR se préoccupe vivement de leur sort.

Au cours de sa première session, le Conseil général a nommé son premier comité exécutif qui compte des représentants de neuf pays et qui mettra à effet les décisions de l'OIR entre les réunions du Conseil général. Le Canada a été élu membre du comité exécutif et le délégué du Canada au Conseil général M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie, a été élu président de ce comité, qui se réunira à Rome le 7 décembre. Le Conseil général projette de se réunir de nouveau à Genève, vers la fin de mars 1949.

prem  
22 oc  
monv  
miers  
prem  
lui fu  
M. N  
puis  
Laure  
I  
avaier



Sai Ma  
Comm  
gauche  
Liàqat  
M. N.